

la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs
la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais
le rectorat de l'académie de Lille
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

en lien avec

la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
le conseil général du Pas-de-Calais
le conseil régional Nord Pas-de-Calais



Dans le cadre du
contrat local d'éducation artistique (CLEA)
est lancé un

appel à candidatures en direction des artistes du cirque

en vue d'une résidence-mission à des fins
d'éducation artistique et culturelle
menée en faveur des enfants et des jeunes
du territoire de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay,
Noeux et environs « Artois Comm. Béthune, Bruay »
dans le département du Pas-de-Calais (62)

Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes habitant, étudiant, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur le territoire de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs, cette dernière avec la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille, la direction des services départementaux de l'éducation nationale et en lien avec le conseil général du Pas-de-Calais et le conseil régional Nord Pas-de-Calais ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles professionnelles de l'agglomération, dans la réalisation d'un contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A) dont l'un des trois axes d'action prend la forme d'un ensemble de plusieurs résidences-mission d'artistes appelées à se tenir en simultané. Ces résidences-mission étant renouvelées chaque année.

Pour cette cinquième année de CLEA, ce sont jusqu'à **5 résidences-mission d'artistes** s'inscrivant dans divers champs artistiques (photographie, auteur/poète micro-éditeur, arts visuels interrogeant le patrimoine, cinéma d'animation, cirque) mais aussi dans une logique de transdisciplinarité, qui sont appelées à se tenir en simultané dans le courant de l'année scolaire 2014-2015.

Ce présent appel à candidatures est **précisément destiné à rechercher un (e) artiste du cirque.**

Les programmes successifs d'action culturelle et d'éducation artistique élaborés par Artois Comm. Béthune, Bruay et ses partenaires ont affirmé une volonté permanente d'offrir l'accès au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, et au-delà leurs familles, aux expériences artistiques et culturelles et c'est donc naturellement que cet engagement prenant la forme d'un CLEA s'inscrit dans un objectif ambitieux de généralisation d'éducation artistique et culturelle.

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission repose sur la pleine disponibilité, durant quatre mois, d'un artiste positionné de manière centrale sur un territoire donné. Elle repose aussi sur une diffusion intensive, à travers ce territoire, d'une part représentative de l'œuvre déjà accomplie et disponible de l'artiste-résident.

Cette diffusion, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, peut s'envisager dès l'amont de la période de résidence à proprement parler, se déploie tout au long de sa durée, et peut tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e), il s'agit, plus précisément de s'engager **artistiquement** dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre.

Ceci se traduit, concrètement, au cours de la résidence-mission :

1/par **une première phase**, d'une durée d'environ 3 semaines. Cette phase est constituée de rencontres organisées avec des **équipes** d'enseignants et/ou des **équipes** de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter à l'artiste en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle (*faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate, chaque artiste-résident étant d'ailleurs largement invité à proposer sa propre dénomination*) un **geste artistique** à destination de cette jeunesse et, au-delà, à destination de toute une population.

N.B. Tout ceci indique clairement que l'artiste-résident(e) est beaucoup plus invité(e) à travailler avec des équipes d'adultes en un souci et un objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes.

Ce sont environ 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes qu'est appelé à rencontrer l'artiste résident(e), durant son séjour avec pour perspective la construction conjointe de gestes artistiques.

On l'aura également compris, la résidence-mission ne permet pas de répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un(e) seul(e) enseignant(e), d'un(e) seul(e) animateur(trice) ou d'un(e) seul éducateur(trice) en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).

Les différentes équipes se manifestent de manière très simple, lançant juste en direction de l'artiste-résident(e) une invitation à venir les rencontrer, sur leur lieu d'exercice professionnel.

2/ par **une seconde phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident (e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, à priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

Ces **gestes artistiques** sont conçus le plus souvent possible en prenant, au minimum, l'établissement scolaire, l'association ou la structure de loisirs pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe. Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste résident (e) et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les **gestes artistiques** se veulent toujours très simples.

Ils peuvent être, selon les cas :

- participatifs (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas,
- spectaculaires ou modestes,
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. La consultation sur le site **P(art)AGER** des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Nord – Pas-de-Calais en atteste :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, les **gestes artistiques** peuvent s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux équipes professionnelles co-réalisatrices.

N.B. Ces formes d'intervention, de nature artistique, se différencient, le plus nettement possible, des « traditionnels » ateliers de pratique artistique ou des classes à projet artistique et culturel.

Ils ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, relevant de procédures et de financements bien distincts.

3/ Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, les premiers concernés.

Ainsi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion, est conçu en étroite liaison avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste-résident (e) et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc). Mais ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de l'artiste-résident (e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de cette résidence-mission, sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et non traditionnels, voire inédits. Il est intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives de l'artiste-résident(e).

Enjeux et objectifs

– En lien avec les structures culturelles du territoire, permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes et, au-delà, de familles, d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte et exigeante ; de contribuer à développer l'esprit critique la curiosité et l'imaginaire de ces enfants et de ces jeunes.

– contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente à l'échelle intercommunale, se développant sur tous les temps de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, en mutualisant les énergies de ses multiples acteurs ;

– contribuer, de manière concrète et significative, à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication en garantissant ainsi une proximité avec un (e) artiste de référence et ses œuvres ;

– contribuer à réduire ainsi, durablement, les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Si la résidence-mission repose sur une importante disponibilité de l'artiste-résident (e), sur sa mobilité aussi à travers le territoire d'Artois Comm. Béthune, Bruay, c'est pour qu'il (elle) puisse également expérimenter artistiquement avec la collaboration de nombreux professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. Professionnels qui ont, par ailleurs, une très appréciable aptitude au travail en équipe et donc au partage et à la démultiplication des effets d'une telle présence.

C'est ainsi que sur la base d'une coopération développée entre l'artiste, le réseau des structures culturelles du territoire et les différents professionnels déjà cités, il peut être garanti à chaque enfant, chaque jeune,

– la possibilité de voir, au plus près de son lieu de vie, d'étude ou de loisirs, le travail de l'artiste-résident (e), de se l'approprier.

– la possibilité d'être sensibilisé aux processus de création que cet(te) artiste et ce travail mettent en œuvre

– la possibilité de percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, d'incitateur à porter sur le monde, un regard singulier le questionnant et le re-questionnant en permanence

Le territoire concerné

Le territoire sur lequel s'exerce cette résidence-mission est donc celui de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs, dite Artois Comm. Béthune, Bruay.

Cette collectivité regroupe 65 communes :

Annequin , Annezin, Auchel, Auchy-les-Mines, Bajus, Barlin, Béthune, Beugin, Beuvry, Billy-Berclau, Bruay-la-Buissière, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cambrin, Cauchy-à-la-Tour, Caucourt, Chocques, Cuinchy, Diéval, Divion, Douvrin, Drouvin-le-Marais, Essars, Estrée-Cuchy, Festubert, Fouquereuil, Fouquières-lez-Béthune, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Givenchy-les-La Bassée, Gosnay, Haillicourt, Haisnes, Hermin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-les-Béthune, Hinges, Houchin, Houdain, La Comté, La Couture, Labeuvrière, Labourse, Labuissière, Lapugnoy, Locon, Lorgies, Lozinghem, Maisnil-les-Ruitz, Marles-les-Mines, Neuve-Chapelle, Noeux-les-Mines, Noyelles-les-Vermelles, Oblinghem, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Richebourg, Ruitz, Sailly-Labourse, Vaudricourt, Vendin-lès-Béthune, Vermelles, Verquigneul, Verquin, Vieille-Chapelle, Violaines.

Elle compte une population d'environ 226 600 habitants dont environ 25 % en âge scolaire.

Elle est traversée par 8 circonscriptions scolaires : Béthune 1, Béthune 2, Béthune 3, Béthune 4, Auchel, Bruay, Arras 4, Vendin-le-Vieil.

Cela représente pour l'enseignement public et privé : 176 écoles primaires, 18 collèges, 10 lycées généraux et/ou technologiques et lycées professionnels, une antenne de l'Université d'Artois.

Ces différents établissements d'enseignement sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation de **gestes artistiques**.

Les structures de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, les équipements municipaux spécialisés sont tout aussi susceptibles d'être impliqués dans l'action, de la même manière.

Une attention particulière est apportée aux enfants et aux jeunes en situation de handicap. L'artiste-résident(e) sera donc amené(e) à intervenir en direction de ces publics dans les structures les accueillants (instituts médico-éducatifs, Institut d'éducation motrice, hôpital de jour, etc.)

Ce sont aussi, bien sûr, les partenaires culturels du territoire, particulièrement nombreux et dynamiques qui sont invités à l'être. Peuvent être cités sans prétendre, un seul instant, être exhaustif :

- Le centre dramatique national La Comédie de Béthune, Le Poche, Le Lab-Labanque, Le Temple, Le cinéma Les Étoiles, L'Odéon, Le ciné-théâtre d'Auchel, La Maison de la Poésie, Escales des lettres, la scène nationale Culture Commune, etc.

Et, sur tout le territoire :

- les écoles de musique
- le réseau de la lecture publique (bibliothèque départementale de prêt (BDP), bibliothèques, médiathèques, ...)

Afin de mieux faire connaissance encore avec le territoire d'action, le site de la communauté d'agglomération peut être utilement consulté : <http://www.artoiscomm.fr/>

Pilotage des différentes résidences-mission et de cette résidence-mission précise :

Dans le cadre du C.L.E.A, Artois Comm. Béthune-Bruay qui en est l'opératrice se doit

- d'assurer la coordination générale et le suivi des différents axes/composantes du C.L.E.A. ;
- de mobiliser tous les acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le C.L.E.A.
- d'accompagner les différents artistes-résidents afin de les guider dans la découverte du territoire ;
- de veiller aux bonnes conditions de séjour et de travail des différents artistes-résidents;
- de rémunérer les différents artistes-résidents ;
- de gérer la communication générale autour des résidences-mission.
- de coordonner les démarches d'évaluation

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

-accompagnent l'artiste retenu(e) et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des **gestes artistiques** avec notamment le concours des conseillers pédagogiques et des enseignants missionnés (auprès de structures ou spécifiquement pour le C.L.E.A).

- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenue (e). C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé « la 27e heure artistique » qui est ici en jeu (*).

() Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord-Pas-de-Calais / académie de Lille, la « 27e heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange. Il est avéré qu'une telle instance et un tel préalable facilitent énormément l'appropriation d'une résidence-mission et, en particulier, les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de la construction conjointe de **gestes artistiques**.*

Les services académiques de l'éducation nationale, pour leur part :

- organisent des temps de formation à destination des enseignants du second degré afin de les sensibiliser aux enjeux du C.L.E.A. Afin de faciliter aussi l'appropriation de la forme résidence-mission qui est encore perçue comme nouvelle. C'est notamment la délégation académique aux arts et à la culture (D.A.A.C.) qui est notre interlocutrice en la matière.

L'ensemble de ces acteurs, avec la DRAC Nord-Pas de Calais, et aussi avec les différents partenaires et structures désireux de s'inscrire dans le cadre du C.L.E.A., de cette résidence-mission précise comme des 4 autres, sont réunis sous la forme d'une coordination permanente.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste qui sera retenu (e), en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par Artois Comm. Béthune-Bruay et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par le programme des résidences-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par Artois Comm. Béthune-Bruay et coordonnée par son service communication.

Période et durée de la résidence

La durée de cette résidence-mission est de 4 mois, soit dix-sept semaines et demie, à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

La période de résidence est prévue, du **1^{er} février 2015 au 4 juin 2015**

Par ailleurs, l'artiste est invité(e) à l'automne **2014** à intervenir lors d'une « 27^{ème} heure artistique » déjà évoquée précédemment.

Conditions financières

L'artiste-résident (e) bénéficie d'une rémunération brute (toutes charges, taxes et cotisations comprises) qui ne pourra excéder 24 000 euros pour les quatre mois, soient dix-sept semaines et demie. Étant ici précisé que le souhait des partenaires est de se rapprocher le plus possible d'une rémunération nette de 3 000 euros par mois.

Ceci recouvre son temps de présence exclusive avec ses interventions diverses auprès des différents publics, ses co-élaborations et restitutions de **gestes artistiques**, la diffusion de ses œuvres dans laquelle il(elle) est impliqué(e) physiquement, la diffusion de ses œuvres autonomes.

Ce sont Artois Comm. Béthune-Bruay et la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) du Nord Pas-de-Calais qui prennent en charge le coût de cette rémunération.

Par ailleurs, Artois Comm. Béthune-Bruay prend en charge l'hébergement de l'artiste, les frais annexes liés à la diffusion de ses œuvres (lorsqu'ils ne peuvent pas être pris en charge par la structure d'accueil ou dans le cas de présentation en lieux non dédiés à la culture).

Elle prend enfin en charge les frais de déplacement sur le territoire sur la base d'un forfait ou de remboursement selon le type de contrat établi, ainsi que d'un aller-retour du domicile personnel de l'artiste au territoire de mission.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue de la « 27e heure artistique ».

Le rectorat de l'académie de Lille veille à l'accompagnement de ces enseignants s'inscrivant dans la dynamique du programme C.L.E.A. Ceci se traduisant, pour l'enseignement du second degré, par une liaison avec la délégation académique aux arts et à la culture (D.A.A.C) et le réseau de professeurs chargés de mission auprès des structures culturelles partenaires qui sont situées dans la communauté d'agglomération ainsi qu'avec le réseau de professeurs-référents pour la culture au sein des lycées et lycées professionnels.

Cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste et ceux d'Artois Comm. Béthune-Bruay sera établi.

Le principe de résidence-mission impliquant, rappelons-le, une importante diffusion de la production artistique déjà réalisée par l'artiste retenu(e), ce(tte) dernier(e) est invité(e) à établir une liste des œuvres disponibles à cet effet pendant la durée de la résidence. Selon la nature de ces œuvres, productions ou formes, les modalités et lieux de diffusion, les transports, les lieux et conditions, le cas échéant, de stockage sont étudiés et contractualisés, selon les cas, avec Artois Comm. Béthune-Bruay avec la structure culturelle accompagnatrice ou/et avec les différents lieux de diffusion.

Candidature

Pour cette résidence-mission précise, il est recherché un(e) artiste du cirque dont la démarche s'inscrit dans le champ de la création contemporaine.

Français ou étranger, l'artiste-candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il ou elle est obligatoirement détenteur(trice) d'un permis de conduire, en cours de validité, et dispose d'un véhicule personnel.

L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Les éléments à fournir sont :

-un dossier artistique présentant la démarche artistique du (de la) candidat(e) et ses productions/œuvres ;

-un curriculum vitae ;

-une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission (*) ;

- les éventuelles pistes que propose le (la) candidat (e) en vue de la réalisation de **gestes artistiques** (*) ;
- une liste des œuvres disponibles pour la diffusion, pendant, avant ou après (à préciser) le temps de résidence.

(*) il est rappelé, toutefois, qu'il n'y a pas de projet à produire. Ce présent appel à candidatures et le cahier des charges précis qui y est intégré faisant déjà état d'un projet et d'une forme dans lesquels le (la) candidat (e) est invité (e) à s'inscrire, le colorant de son imaginaire, de sa recherche, de sa démarche.

La date limite pour l'envoi de son dossier est fixée au **25 avril 2014**

L'envoi se fait de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF

Il est adressé à la boîte électronique suivante : emilie.malolepsy@artoiscomm.fr
(sujet : **C.L.E.A – cirque** suivi du **nom** du candidat ou de la candidate)

Les candidatures sur support physique sont à envoyer à « Artois Comm. Béthune-Bruay »

à l'attention de **Émilie MALOLEPSY**
Artois Comm. Béthune Bruay
100 avenue de Londres
CS 40548
62400 BETHUNE

Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'envoyeur(se).

A l'issue du processus de pré-sélection effectué par les différents partenaires du programme des résidences-mission C.L.E.A, il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats(e)s pré-sélectionné(e)s.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront **entre le 26 mai et le 3 juin 2014**

La commission sera alors en mesure d'annoncer le nom de l'artiste-résident(e) retenu(e) **avant le 6 juin 2014**.

Pour plus d'informations

peut être contactée
Émilie MALOLEPSY
Téléphone : 03 62 61 48 42
Courriel: emilie.malolepsy@artoiscomm.fr

Éléments de références

-Site internet des résidences précédentes :
<http://terribleu.over-blog.com/>
<http://cleaartoiscom.etab.ac-lille.fr/>

-Lien de téléchargement du présent appel à candidatures :

http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/AAC_cirque_CLEA_ARTOIS_COMM.pdf

-Site internet de la communauté d'agglomération : <http://www.artoiscomm.fr/>